



Cazals Manzo Pichot Saint Quentin annonce la nomination de Morgan Anfray en qualité de Counsel

Paris, le 02 février 2022



Thomas Cazals
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Virginie Aidan
vaidan@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard
xcolard@cazalsmanzo.com

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin, cabinet dédié à la fiscalité, a le plaisir d'annoncer la nomination de Morgan Anfray en qualité de Counsel. Il intervient principalement en fiscalité des entreprises, fiscalité immobilière et patrimoniale, mais aussi dans le cadre de contrôles et contentieux fiscaux.

La nomination de Morgan Anfray est la reconnaissance de son parcours et de son implication au sein du cabinet. En effet, après avoir effectué plusieurs stages au sein de juridictions et de ministères, Morgan a rejoint le cabinet en janvier 2015. Il prête serment le 20 janvier 2016, devenant ainsi le premier collaborateur de la structure.

Au cours de sa collaboration, Morgan a été détaché pendant plusieurs mois au sein d'un cabinet new-yorkais.

Cette première nomination d'un avocat Counsel témoigne de la volonté des associés de faire évoluer et de promouvoir les jeunes talents au sein de la structure. Elle est également le reflet de la croissance et du développement du cabinet depuis sa création.

Morgan Anfray : « Depuis 2015, j'ai grandi avec le cabinet et je suis profondément heureux de cette nomination, qui marque une nouvelle étape de notre croissance commune. Je remercie chacun des associés du cabinet pour la confiance témoignée depuis mon arrivée, ainsi que pour la qualité de la formation reçue. Aux côtés d'une équipe active et soudée, j'aspire pleinement à continuer à participer à l'évolution du cabinet et à transmettre ses valeurs d'excellence ».

Thomas Cazals (associé) : « La nomination de Morgan est une très grande fierté pour nous et constitue l'illustration de notre engagement dans le temps à former nos collaborateurs pour devenir associé ».

Maxence Manzo (associé) : « La nomination de Morgan est une étape importante de la croissance du cabinet et nous l'espérons ouvre la voie pour nos autres talents ».

A propos de Morgan Anfray :
Avocat au Barreau de Paris (depuis 2016), il est titulaire d'un Master 2 de Droit fiscal de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires dédié au droit fiscal. Ses sept associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.